



Le 31 mars 2021

FPG RBC : Modification de l'option de frais de souscription réduits

En février, nous avons lancé l'option de récupération de commission auprès du conseiller pour les Fonds de placement garanti RBC (FPG RBC). L'option de récupération de commission auprès du conseiller offre aux clients plus de choix en matière de frais de souscription. Ils peuvent accéder à leurs fonds en tout temps sans payer de frais de rachat, et vous toucherez une commission de vente initiale concurrentielle, sous réserve d'un barème de récupération au prorata de deux ans.

Comme nous l'avons [expliqué en février](#), pour nous permettre de continuer d'offrir une gamme complète d'options de frais de souscription, la commission de suivi avec frais de souscription réduits pour les fonds d'actions et les fonds équilibrés est passée de 1,00 % à 0,75 % le 1^{er} avril 2021. Ce changement ne touche que les nouveaux dépôts (y compris les cotisations préautorisées) effectués à compter du 1^{er} avril 2021. Les dépôts antérieurs continueront de permettre de toucher une commission de suivi de 1 %.

Pour en savoir plus, jetez un coup d'œil au [Survol des options de frais de souscription](#). Le Barème de rémunération pour les produits de gestion de patrimoine a également été mis à jour et vous pouvez y [accéder ici](#).

Ressources

- [Guide du conseiller FPG RBC](#)
- [Aperçu de l'option de récupération de commission auprès du conseiller](#)

Des questions ?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les FPG RBC, consultez le [Centre des ressources](#) ou communiquez avec votre conseiller à la vente de RBC Assurances :

- AGD : 1 866 235-4332
- OCRCVM/ACCFM : 1 888 770-2586, option 3

Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Les Fonds de placement garanti RBC sont des fonds distincts, appelés contrats de rente individuels ou à capital variable. La Compagnie d'assurance vie RBC est l'émettrice exclusive de ces contrats et la garante de toutes les garanties qui y sont stipulées. Les portefeuilles et fonds communs de placement sous-jacents offerts dans le cadre de ces contrats sont gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs inc. Les détails du contrat applicable figurent dans la notice explicative et le contrat FPG RBC à l'adresse www.rbcassurances.com/fpg. ® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.